

Reddition des comptes

La fonction du Parlement en matière des finances publiques est essentielle pour renforcer la bonne gouvernance dans la mise en œuvre des politiques publiques. Conformément à l'article 77 de la constitution qui stipule que "Le Parlement et le Gouvernement veillent à la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat", le Parlement jouera dorénavant un rôle éminent dans la gestion des affaires publiques. C'est ainsi que la LOF introduit un ensemble de mesures visant à renforcer considérablement ce rôle, aussi bien pour ce qui est de l'amélioration de la qualité du débat budgétaire, le contrôle des dépenses publiques, le suivi de l'exécution du budget, et l'évaluation des politiques publiques.

- [Informations communiquées au Parlement](#) [1]
- [Réaménagement des calendriers de vote des projets de lois de finances](#) [2]



Source URL: <http://lof.finances.gov.ma/fr/piliers-de-la-lof/reddition-des-comptes>

Liens

[1] <http://lof.finances.gov.ma/role-du-parlement/informations-communiquées-au-parlement>

[2] <http://lof.finances.gov.ma/role-du-parlement/reamenagement-des-calendriers-de-vote-des-projets-de-lois-de-finances>